dans les trois localités de Mei-pei 1), de Kan et de Lao 2), et du bois de la montagne dans la gorge de Kan, que nul, quel qu'il soit, ne se fie en sa puissance et ne prenne de force ou n'exige (quoi que ce soit). Ces (sien-cheng) 3) certainement auront confiance dans la possession qu'il ont de cet édit 4). Ainsi a été dit. Qu'aucune action contraire à ces règlements ne soit donc commise; ceux qui commettraient (une telle action), eux ne craindraient-ils rien? 5)

Edit. Ecrit lorsque nous étions à Tch'a-han ts'ang 6), le vingthuitième jour du septième mois de l'année du tigre (1314)».

salles de bains, bateaux et chars, n'importe quoi de toutecela, n'et cu

4. Pièces officielles (1334 et 1335) relatives
à l'incorporation au Tripițaka de l'ouvrage intitulé
«Recueil des écrits du ho-chang Tchong-fong de
(la montagne) T'ien-mou» 7).

Le ho-chang, c'est-à-dire, le religieux bouddhiste, Tchong-fong 3), vécut de 1263 à 1323. Il était originaire de la sous-préfecture de

<sup>1)</sup> Le Tch'ang ngan tche 長安志 de Song Min-k'ieou (édition du King hiun t'ang ts'ong chou, chap. XV, p. 8 r') place la rivière de Mei-pei 美陵 à 4 ou 5 li à l'Ouest de la sous-préfecture de Hou 雲八.

<sup>2)</sup> La gorge de Kan 十二章 et la gorge de Lao 済谷 sont indiquées à droite et en bas de la carte chinoise de la sous-préfecture de Tcheou-tche 幸 publiée par le P. Havret (La stèle chrétienne de Si-ngan fou, 2e partie, p. 72—73).

<sup>3)</sup> Les mots 這的每 doivent désigner les possesseurs du temple, c'est-à-dire les sien-cheng ou religieux taoïstes en faveur de qui cet édit est rendu. En effet, ces mots correspondent aux mots 這和肯每 de l'édit de 1311.

<sup>4)</sup> Cf. p. 422, n. 2.

<sup>5)</sup> Cf p. 393, n. 5.

<sup>6)</sup> Tch'a-han ts'ang 察草倉 est un terme hybride formé du mot mongol tchagan «blanc» et du mot chinois ts'ang «grenier». Devéria (Journ. As., Nov.-Déc. 1896, p. 398, n. 5) identifie hypothétiquement cette localité avec celle de Tchagan nor, à mi-route entre Péking et Chang-tou.

<sup>7)</sup> Tripitaka chinois, éd. Jap., vol. XXXIV, fasc. 9, p. 1—128. — Cf. Bunyiu Nanjio, Catalogue, nº 1533.

<sup>8)</sup> Les renseignements sur le ho-chang Tchong-fong se trouvent dans une notice bio-